

## Contrat de Ville 2004 - Réaménagement du Square Herriot - Demande de subvention à l'État

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur :** Le Conseil Municipal du 29 mars dernier a adopté le programme d'actions 2004 du Contrat de Ville d'une part, le programme de travaux en espaces verts d'autre part, parmi lesquels figurait notamment l'action de réaménagement du Square Herriot, situé dans le quartier des Orchamps entre les rues Chopin et Barlot.

Ce projet vise à permettre une réelle réappropriation par les habitants de cet espace actuellement fortement dégradé, situé en plein cœur du quartier. Il consiste en l'installation d'un espace multisports accessible à tous, notamment aux adolescents, et d'un réaménagement complet du square accompagné d'un traitement paysager qui garantira agrément et convivialité.

Le coût total des travaux est estimé à 109 883,21 € HT.

Le financement prévisionnel s'établit comme suit, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis :

Participation de l'État	61 800,00 €
Participation de la Ville	48 083,21 €
TVA à charge de la Ville	21 537,11 €
	-----
TOTAL TTC	131 420,32 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver le plan de financement prévisionnel de cette opération, à autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'État et à inscrire, à réception de la décision attributive de subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant, en recettes aux imputations 13.823.1321.03615.34000 et 13.823.1321.96013.34000 .

«**M. LE MAIRE** : J'en ai déjà parlé, c'est un bel équipement qui va se faire, à hauteur, j'insiste là-dessus, de 131 000 € dans le secteur Herriot».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.*